

Conseil supérieur de l'éducation

Séance du 21 janvier 2021

Déclaration Action & Démocratie/CFE-CGC

Monsieur le ministre,
Mesdames et messieurs,

Hier, la commission des lois de l'Assemblée nationale se prononçait sur « l'amendement Samuel Paty » que nous vous avons proposé d'approuver le 17 novembre dernier.

Contrairement à vous, mesdames et messieurs les membres du CSE, plusieurs députés en effet ont considéré qu'un amendement visant à formuler avec clarté le principe de l'autorité de tout personnel chargé par l'Etat d'une mission éducative et du respect qui lui est dû sans le soumettre à l'engagement ou l'exemplarité des agents comme le fait l'article 1er de votre loi « pour une école de la confiance », avait toute sa place dans un texte dont l'objectif est de renforcer le respect des principes républicains.

Or, tandis que ces députés faisaient état des nombreuses occurrences où l'autorité et la compétence des professeurs sont bafouées par n'importe qui se croyant à même d'en juger, et alors qu'ils avançaient que cet amendement était en phase avec les attentes de la majorité des professeurs, ce qui est parfaitement exact, le Garde des Sceaux, chargé par hasard de justifier la position du Gouvernement défavorable à cet amendement, s'est permis de citer le vote du Conseil supérieur de l'éducation, prétendant [je cite] que « trois enseignants » seulement sur « soixante-et-onze » y étaient favorables !

Passons sur l'ignorance crasse dont ce ministre de la République fit ainsi preuve envers la composition de notre instance, qui n'est pas, comme chacun sait, une assemblée d'enseignants.

C'est bien, en revanche, la première fois que l'on fait état d'un vote du Conseil supérieur de l'éducation dans l'hémicycle ! On aurait aimé que les ministres et parlementaires fassent autant cas des votes du CSE presque unanimes contre les réformes du lycée général, du baccalauréat et du lycée professionnel, dont nul ne tint finalement jamais aucun compte et qui eurent autant d'incidence sur le cours de votre politique que le vol d'une mouche sur la trajectoire d'un ouragan.

Toujours est-il, Monsieur le ministre, mesdames et messieurs, que, grâce aux représentants des enseignants qui ont refusé de prendre part au vote le 17 novembre, et qui ont ainsi permis à une minorité de voix « Contre », composée d'une majorité de non-enseignants, de devenir l'expression du Conseil supérieur de l'éducation sur cet amendement, un ministre qui n'est même pas en charge de l'éducation s'est non seulement permis de discréditer cette revendication légitime mais a offert dans la foulée à tous les professeurs, outre le spectacle

de sa profonde confusion intellectuelle concernant les notions d'autorité et d'exemplarité, le témoignage édifiant du mépris incommensurable dans lequel les tient désormais officiellement la République !

Mépris incommensurable envers les professeurs de la part de tous les Ponce-Pilate qui ont ici déclaré avec légèreté qu'il était inutile de changer la loi alors qu'on sait que, depuis l'assassinat de Samuel Paty, il ne se passe pas une semaine sans qu'un enseignant n'ait été menacé de mort ou de représailles quelconques, que sa compétence ou son enseignement n'aient été contestés de façon plus ou moins virulente, conduisant certains à la démission ou à d'autres extrémités !

Mépris incommensurable envers les professeurs de la part de la hiérarchie à laquelle ils sont soumis et qui n'hésite jamais à ouvrir des procédures disciplinaires abusives contre les personnels sous les prétextes les plus faibles et les accusations les plus invraisemblables, nous en avons là encore des exemples chaque semaine !

Mépris incommensurable dont vous-même administrez constamment les preuves, Monsieur le ministre, comme par exemple lorsque vous osez affirmer des semaines durant et toute honte bue que l'éducation nationale a été épargnée par le virus parce que seulement 0,3% de cas positifs y ont été dénombrés, comme si chacun n'était pas capable de comprendre que le nombre de cas constatés dépend du nombre de tests effectués, et que si l'on teste peu mais qu'on rapporte ensuite les résultats obtenus sur un échantillon dérisoire au nombre total d'élèves, soit plus de onze millions, alors en effet on obtient un chiffre dérisoire, mais au moyen d'un mensonge pathétique !

Mépris incommensurable également lorsque vous prétendez être soutenu par 95% de la profession qui, en effet, ne se joint pas aux appels compulsifs de certains à des grèves inutiles sauf pour votre communication mais ne vous approuve pas pour autant ; ou encore lorsque vous prétendez que la réforme du lycée a été applaudie par 40000 lycéens à qui vous avez osé demander de se prononcer sur des dispositions dont ils ignoraient les tenants et aboutissants pendant que vous restiez obstinément sourd à la parole experte des professeurs eux-mêmes !

Mépris incommensurable enfin lorsque vous refusez d'assumer devant les Français la totale désorganisation de l'enseignement secondaire et de l'enseignement professionnel que ces mêmes réformes ont engendrée et que la crise sanitaire permet de faire passer à l'arrière-plan tout comme elle met une chape de plomb sur la profonde démotivation des personnels qui ont vu, en l'espace de quelques mois, leur métier saccagé sans pouvoir obtenir de votre part ne serait-ce qu'un moratoire sur leur condamnation à mort !

Oui, Monsieur le ministre, leur condamnation à mort, car pour beaucoup et surtout parmi les plus passionnés, les plus investis et les plus efficaces de vos agents, vos réformes équivalent à une telle sentence, si bien qu'il n'est plus guère surprenant que, sous la trompeuse dénomination de « Grenelle de l'éducation », vous prépariez en réalité leur remplacement par un personnel docile, à la formation disciplinaire étique mais qui sera capable de réciter par cœur la charte de la laïcité et prêter serment de servir les « valeurs de la République » qu'on invoque chaque fois que l'on ne sait pas quoi dire.

A l'heure de votre bilan qui approche, on cherche en vain les mesures qu'on aura pu applaudir sans réserve, en dehors de la distribution des Fables de La Fontaine aux écoliers et

du dédoublement de certaines classes dans le premier degré. Le fait est que le moral des enseignants est au plus bas, leur motivation atteinte en son cœur, les difficultés auxquelles ils doivent faire face accrues et les perspectives qui leur sont offertes de plus en plus sombres. Oui Monsieur le ministre, le fait est que sur le terrain, que vous ne fréquentez pas, on ne voit aucune trace de l'enthousiasme que vous suscitez auprès de quelques chroniqueurs qui n'y connaissent rien mais que vous fréquentez beaucoup trop. Et c'est encore un fait que, si vous étiez attentif au désarroi des agents placés sous votre autorité, à défaut d'avoir été attentif à la seule nature des choses qui aurait dû suffire à retenir votre main, vous n'auriez réformé cette institution qu'avec la plus grande prudence et, comme on dit, « d'une main tremblante » au lieu d'entreprendre de la façonner à votre guise de fond en comble en laissant à votre successeur, comme l'ont fait d'ailleurs tous vos prédécesseurs, une maison en moins bon état que lorsque vous y êtes entré.